



Sous-commission "Préservation des entreprises et Modernisation du droit de la faillite" de la Commission juridique

Procès-verbal de la réunion du 29 mars 2017

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 20 et 27 juin 2016; des 4, 11 et 18 juillet 2016; des 19 et 26 septembre 2016 et des 10, 17, 21 et 24 octobre 2016
2. 6539 Projet de loi relative à la préservation des entreprises et portant modernisation du droit de la faillite et modifiant
(1) le livre III du Code de commerce,
(2) l'article 489 du Code pénal,
(3) la loi modifiée du 8 janvier 1962 concernant la lettre de gage et le billet à ordre,
(4) la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises,
(5) la loi du 23 juillet 1991 ayant pour objet de réglementer les activités de sous-traitance,
(6) la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
(7) la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et
(8) la loi générale des impôts («Abgabenordnung»)
- Rapporteur : Monsieur Franz Fayot
- Continuation des travaux
3. Divers

*

Présents : Mme Simone Beissel, M. Franz Fayot, M. Léon Gloden, Mme Viviane Loschetter

M. Christophe Li, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Roy Reding

*

Présidence : M. Franz Fayot, Président de la Commission

*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 20 et 27 juin 2016; des 4, 11 et 18 juillet 2016; des 19 et 26 septembre 2016 et des 10, 17, 21 et 24 octobre 2016**

Les projets de procès-verbal sous rubrique recueillent l'accord unanime des membres de la Sous-commission.

2. **6539 Projet de loi relative à la préservation des entreprises et portant modernisation du droit de la faillite et modifiant**
 - (1) le livre III du Code de commerce,
 - (2) l'article 489 du Code pénal,
 - (3) la loi modifiée du 8 janvier 1962 concernant la lettre de gage et le billet à ordre,
 - (4) la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises,
 - (5) la loi du 23 juillet 1991 ayant pour objet de réglementer les activités de sous-traitance,
 - (6) la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
 - (7) la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales,
 - et
 - (8) la loi générale des impôts («Abgabenordnung»)

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

3. **Divers**

Les membres de la Sous-commission décident de convenir à des réunions supplémentaires aux dates suivantes :

- le 13 avril 2017, de 09.00 à 12.00 heures ;
- le 14 avril 2017, de 14.00 à 16.00 heures ;
- le 25 avril 2017, de 13.00 à 14.30 heures ;
- le 26 avril 2017, de 12.00 à 13.30 heures.

Luxembourg, le 29 mars 2017

Le Secrétaire-administrateur,
Christophe Li

Le Président,
Franz Fayot